

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2025/21

Objet :

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 05/10/2020 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président

Vu la délibération du Comité Syndical du 20/02/2025 validant la programmation pour l'année 2025,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Demande de financement poste itinérances et séjours en Chartreuse » est arrêté comme suit :

DEPENSES		RECETTES AU TITRE DE L'ESPACE VALLEEN	
Salaires et charges	132 303 €	Région AURA (30%)	39 691 €
		Etat CIMA FNADT (20%)	26 461 €
			8 566 € en 2025 8 893 € en 2026 9 002 € en 2027
Total	132 303 €	Total	132 303 €

Article 2 :

L'Etat au titre du FNADT CIMA et la Région Auvergne Rhône Alpes seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 26/05/2025

Pour copie conforme

Dominique ESCARON
Président du Parc

